

**SYNDICAT MIXTE DU PORT DE COMMERCE
ROCHEFORT / TONNAY-CHARENTE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-de-deux, le quinze avril à neuf heures trente,

Le Comité Syndical dûment convoqué le 24 mars 2022, s'est réuni, en session ordinaire dans la Salle de réunion du port de commerce de Rochefort, sous la présidence de Monsieur Gérard PONS.

Etaient présents :

Membres titulaires du Comité syndical	Présent(e)	Excusé(e)
M. Gérard PONS	X	
Mme Caroline CAMPODARVE-PUENTE		X
M. Christophe SUEUR	X	
Mme Ghislaine GUILLEN		X
Mme Fabienne LABARRIERE	X	
M. Christophe BERTAUD	X	
M. Hervé BLANCHE	X	
M. Sébastien BOURBIGOT	X	
M. Alain BURNET		X
M. Emmanuel ECALE		X

Membres suppléants du Comité syndical	Présent(e)	Excusé(e)
Mme Dominique RABELLE (<i>suppléante de Gérard PONS</i>)		X
Mme Françoise de ROFFIGNAC (<i>suppléante de Caroline CAMPODARVE</i>)		X
M. Michel DOUBLET (<i>suppléant de Christophe SUEUR</i>)		X
Mme Marie-Pierre QUENTIN (<i>suppléante de Ghislaine GUILLEN</i>)		X
M. Loïc GIRARD (<i>suppléant de Fabienne LABARRIERE</i>)		X
M. Lionel PACAUD (<i>suppléant de Christophe BERTAUD</i>)	X	
M. Eric AUTHIAT (<i>suppléant de Hervé BLANCHE</i>)		X
M. Dimitri BUISSON (<i>suppléant de Sébastien BOURBIGOT</i>)		X
M. Thierry LESAUVAGE (<i>suppléant de Alain BURNET</i>)	X	
Mme Lydie DEMENE (<i>suppléante de Emmanuel ECALE</i>)	X	

Autres que Membres du Comité syndical (Ils n'ont pas de voix délibératives)	Présent(e)	Excusé(e)
Mme. Marie-Anne MARCHAND - Payeur départemental	X	
M. Olivier TREGRET - CARO	X	
Mme Camille COUSSY-VETEL - CARO		X
M. Guillaume METAYER - Conseil départemental		X
Mme Emilie TROADEC – Conseil départemental		X
Mme Céline VIRON – Syndicat Mixte	X	

AR Prefecture

017-200073690-20220415-D2022_03-DE

Reçu le 25/04/2022

Publié le 29/04/2022

Nombre de Membres en exercice :	10
Nombre de Membres présents :	8
Nombre de suffrages exprimés :	8
Votes Pour :	8
Votes Contre :	0
Abstention :	0

N° 2022/03**OBJET : Affectation des résultats 2021**

Considérant le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'instruction budgétaire M4,

Considérant qu'il revient au Comité Syndical de se prononcer sur l'affectation des résultats de l'exercice 2021 en vue du vote d'un budget supplémentaire,

Constatant que le compte administratif 2021 fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	70 735,01
- un excédent reporté de :	570 409,07
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	641 144,08
- un excédent d'investissement de :	536 441,94
- un excédent reporté de :	602 639,63
- soit un excédent d'investissement cumulé de :	1 139 081,57
- un reste à réaliser en dépenses de :	2 198 164,28
- un reste à réaliser en recettes de :	498 545,00
- soit un déficit des restes à réaliser de :	1 699 619,28
Soit un besoin de financement de :	560 537,71

Après en avoir délibéré,

le Comité Syndical

DECIDE :

AR Prefecture

017-200073690-20220415-D2022_03-DE

Reçu le 25/04/2022

Publié le 25/04/2022

(*) D'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2021 comme suit :

- RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2021 : EXCÉDENT	641 144,08
- AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	560 537,71
- RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	80 606,37
- RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	1 139 081,57

Adopté à l'unanimité,
Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Le Président du Syndicat Mixte
du port de commerce
Rochefort / Tonnay-Charente

Gérard PONS

